

DECRET N° 2013-415 DU 08 OCTOBRE 2013

Chargeant Monsieur **Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA**, Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme, de l'intérim de Monsieur **Lambert KOTY**, Ministre des Travaux Publics et des Transports pour compter du 03 au 11 juillet 2013.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le décret n° 2012-357 du 12 octobre 2012 portant composition du Gouvernement,

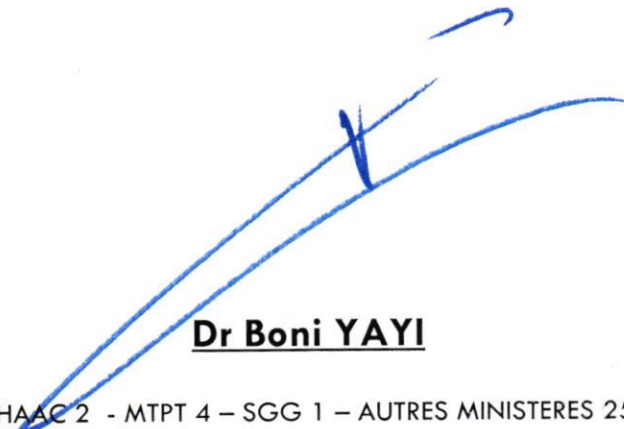
D E C R E T E :

Article 1^{er} : pour compter du **mercredi 03 au jeudi 11 juillet 2013**, Monsieur **Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA**, Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme, assurera l'intérim de Monsieur **Lambert KOTY**, Ministre des Travaux Publics et des Transports

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 08 octobre 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - MTPT 4 - SGG 1 - AUTRES MINISTERES 25 -
DEPARTEMENTS 6 - JO 1

